



Commune de Niederanven  
18, rue d'Ernster  
L-6977 Oberanven  
☎ 34 11 34 - 50

Version : 01.01.2020

Subvention communale à l'achat d'un pedelec25 ou d'un cycle conventionnel

## FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prix d'acquisition (TTC) : \_\_\_\_\_ €

Date d'acquisition : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . 20 \_\_\_\_

N° de compte : IBAN LU \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Le demandeur déclare que le cycle faisant l'objet de la présente a été acheté pour ses propres besoins / pour son propre compte. La subvention est sujette à restitution si elle est obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Signature : \_\_\_\_\_

Pièces à joindre : - Copie de la facture d'achat  
- Pièce certifiant l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat

### *RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE*

Date de réception : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . 20 \_\_\_\_

Subside alloué : \_\_\_\_\_ €

Vérifié et transmis le \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . 20 \_\_\_\_

Signature et tampon : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS D'OCTROI

Conformément à la décision du Conseil Communal de la Commune de Niederanven du 13 décembre 2019, les conditions d'octroi de la subvention à l'achat d'un pedelec25 ou d'un cycle conventionnel sont les suivantes :

**Art. 1<sup>er</sup> :**

Il est fixé, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, et dans les conditions développées ci-après, une subvention communale pour l'achat d'un pedelec25 ou d'un cycle conventionnel visé dans le règlement grand-ducal respectif en vigueur lors de la demande.

**Art. 2 :**

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, le requérant doit obligatoirement

- être inscrit au registre du bureau de la population de la commune de Niederanven ;
- être bénéficiaire de l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat ;
- joindre les pièces demandées par l'administration communale de Niederanven.

**Art. 3 :**

La subvention communale est payée sur demande de l'intéressé(e), étayée d'une pièce certifiant l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat. La demande doit être faite à l'administration communale endéans 1 an date de la lettre d'engagement de l'Etat pour l'achat d'un cycle neuf visé dans le présent règlement.

**Art. 4 :**

La subvention communale s'élève à 50 % du subside engagé par l'Etat du Grand-Duché dans sa lettre d'engagement pour l'achat d'un cycle neuf visé dans le présent règlement.

**Art. 5 :**

La commune peut demander toute pièce ou toute preuve utile que le demandeur est tenu de fournir. La subvention est sujette à restitution si elle est obtenue par suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'Administration.

**Art. 6 :**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Art. 7 :**

Est abrogé le règlement du 11 mars 2016 ainsi que toute réglementation antérieure ayant trait à l'affaire dès l'entrée en vigueur du présent règlement.